

élections de 1906, Lady Talbot a fait la campagne électorale pour son mari malade ; on peut croire que par reconnaissance et par justice cet honorable Lord ne manquera pas de voter en faveur des suffragettes. En attendant, elles ont une certaine part au gouvernement local ; elles sont électrices pour les fonctions municipales, pour l'administration scolaire, électrices et éligibles pour l'Assistance publique.

Les femmes slaves, en Russie et dans une partie de l'Autriche, jouissent d'une situation à peu près égale à celles des Anglaises — avec cette différence toutefois qu'elles sont parties du pire degré d'oppression et que leur progrès se fait par un développement continu, contraire à la tradition. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le knout figurait encore parmi les châtiments qu'un mari peut et doit légitimement infliger à sa femme ; chaque couple de fiancés en recevait un parmi les présents de noce.

C'est l'organisation communiste du „mir“ qui a permis aux femmes, travailleuses et co-partageantes des récoltes en l'absence de mari, de prendre part aussi à l'administration locale. La fille orpheline de père, la veuve, la divorcée ont droit de vote à l'élection du staroste (maire) — à condition de se faire représenter par un parent de sexe mâle.

Les femmes russes ont d'ailleurs, et par une contradiction singulière, une remarquable indépendance civile. De tout temps, il a été admis qu'elles conservent dans le mariage l'administration propre de leurs biens,